CONVENTION

CONCERNANT LA REPRODUCTION D'OEUVRES LITTÉRAIRES

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ET

COPIBEC

(2014-2017)

ENTRE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, établissement d'enseignement de niveau universitaire reconnu par la loi (L.R.Q., c. E-14.1), constituée en personne morale sans but lucratif, immatriculée au registre des entreprises du Québec sous le numéro : 1160632544, ayant son siège social au 2900 boulevard Édouard-Montpetit, à Montréal, (Québec) H3T 1J4, ici représentée par monsieur Alexandre Chabot, son Secrétaire général, dûment autorisé à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution du Comité exécutif de l'Université de Montréal, adoptée à sa 87e réunion tenue le 8 avril 2014, et dont copie certifiée conforme est annexée aux présentes

ci-après appelée « **USAGER** »

ET

Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, société sans but lucratif, constituée en corporation en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* et agissant à titre de société de gestion au sens de la *Loi sur le droit d'auteur*, ayant son siège social au 606, rue Cathcart, bureau 810, Montréal (Québec), H3B 1K9, dûment représentée aux fins des présentes par madame Hélène Messier, directrice générale

ci-après appelée « **COPIBEC** »

ATTENDU QUE l'Usager a une mission éducative dont la réalisation requiert l'accès à de multiples œuvres protégées par la Loi;

ATTENDU QUE COPIBEC détient les droits permettant d'autoriser, dans le cadre de la présente Convention, toute Utilisation Autorisée de toute Œuvre du Répertoire par l'Usager et ses Utilisateurs Autorisés;

ATTENDU QUE l'Usager souhaite obtenir une licence visant toute Utilisation Autorisée des Œuvres du Répertoire, dans la mesure où ces Utilisations Autorisées requièrent effectivement une autorisation aux termes de la Loi et ne bénéficient pas par ailleurs d'une exception en vertu de celle-ci ni ne sont autrement autorisées par un tiers;

ATTENDU QUE COPIBEC est sensible à la mission éducative et aux besoins de l'Usager;

ATTENDU QUE la durée de la « *Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (2013-2014)* » vient à échéance le 31 mai 2014 ;

ATTENDU QUE les parties ont conscience de la nécessité d'en venir à une nouvelle entente prenant en compte les réalités pédagogiques de l'Usager et le développement des nouveaux moyens de Reproduction et de Communication des Œuvres dont, notamment, leur Reproduction sur support Numérique et leur Mise à disposition aux Utilisateurs Autorisés;

ATTENDU le contexte légal découlant des amendements apportés à la *Loi sur le droit d'auteur* par le chapitre 20 des Lois du Canada 2012, ainsi que par les arrêts rendus par la Cour suprême du Canada le 12 juillet 2012, bien que les parties n'aient pas pu s'entendre au sujet de l'interprétation et de la portée des dits arrêts, notamment quant à la notion d'utilisation équitable d'œuvres aux fins d'éducation;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent qu'il s'agit d'une entente ne comportant aucune admission, reconnaissance ni engagement de l'une et l'autre des parties au sujet de l'interprétation et de la portée de la notion d'utilisation équitable d'œuvres aux fins d'éducation.

En considération de quoi les parties conviennent de ce qui suit :

1. Définitions et applications

1.1 Dans la présente Convention, y compris son préambule, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les expressions suivantes signifient :

« **Article** » : Œuvre, quelqu'en soit la forme, le format ou le support (tangible ou non), formant par elle-même un tout distinct mais faisant partie d'un journal ou d'une publication périodique.

« **Centre de photocopie** » : Service de photocopie de l'Usager, ou d'une coopérative ou d'une association étudiante dûment agréé par l'Usager, ou d'un Sous-traitant, mis à la disposition de l'Usager pour répondre à ses besoins de Reproduction par reprographie.

« **Communication** » ou « **Communiquer** » : Le droit ou l'acte de « communication au public » prévu à l'article 8 du Traité ODA, tel que ce droit est présentement reconnu par la Loi et interprété par la jurisprudence en y englobant le droit de Mise à Disposition et, selon le cas, tel que cette interprétation pourra être codifiée au cours de la durée de cette Convention.

« **Convention** » : La présente convention incluant ses annexes.

« **Distribution** » ou « **Distribuer** » : Le droit ou l'acte de « distribution » prévu à l'article 6 du Traité ODA, tel que ce droit pourra être mis en œuvre au Canada au cours de la durée de cette Convention.

« **EETP** » : Le nombre d'Étudiants des établissements de l'Usager calculé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) pour en établir l'équivalence au temps plein. Ce nombre est fourni par le MESRST, vers le 15 avril de chaque année, pour l'année précédente.

« **Enseignement** » : Activités pédagogiques, éducatives ou similaires qu'offre l'Usager, y compris les séances d'information, les ateliers, les cours par correspondance, l'enseignement à distance, dont le télé-enseignement et l'enseignement en ligne, les séminaires, les examens, les conférences, les colloques.

« **Étudiant** » : Toute personne dûment inscrite à une activité d'Enseignement dans un établissement de l'Usager, selon les règlements d'inscription de l'Usager.

« **Fins Autorisées** » : L'enseignement et la recherche.

« **Groupe-cours** » : Locution désignant un nombre déterminé d'Étudiants inscrits à un cours qui porte généralement les caractéristiques suivantes : un sigle, un numéro, un titre, un descriptif.

« **Licence** » : Autorisation générale d'Utilisations Autorisées des Œuvres du Répertoire conformément à cette Convention.

« **Loi** » : la *Loi sur le droit d'auteur* canadienne (L.R.C. 1985, c. C-42), telle qu'amendée de temps à autre pendant la durée de cette Convention.

« **Liste d'Exclusions** » : La liste d'exclusions en Annexe 1 telle que celle-ci peut-être mise à jour de temps à autre par COPIBEC conformément aux paragraphes 2.6 et 9.1 de la Convention.

« **Mise à disposition** » ou « **Mettre à Disposition** »: Le droit ou l'acte de « *mise à la disposition du public d'une œuvre par fil ou sans fil de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit de manière individualisée* » prévu à l'article 8 du Traité ODA, englobé dans le droit de Communication tel que présentement interprété par la jurisprudence et, selon le cas, tel que cette interprétation pourra être codifiée au cours de la durée de cette Convention.

« **Numérique** » : À l'égard de l'exemplaire original d'une Œuvre ou de toute Reproduction de celle-ci, un tel exemplaire original ou une telle Reproduction sur un support, tangible ou non, faisant appel aux technologies de l'information, qu'elles soient électroniques, magnétiques, optiques, sans fil ou autres ou faisant appel à une combinaison de technologies.

« **Œuvre**» : Œuvre littéraire (y compris toute parole ou autre texte accompagnant une chanson ou autre œuvre musicale à l'exclusion de la musique de cette chanson ou autre œuvre musicale), dramatique ou artistique (notamment les graphiques, gravures, illustrations et photographies) protégée par le droit d'auteur au Canada.

« Œuvre du Répertoire » : Œuvre qui, au moment où l'Utilisation Autorisée concernée de celle-ci survient, fait partie du répertoire de COPIBEC, que ce soit par voie de cession, licence, mandat ou autrement.

« **Page** » : Dans le cas d'une Reproduction d'une Œuvre effectuée à partir d'une version imprimée de celle-ci, une (1) page d'une telle Œuvre ou parties de pages consécutives d'une telle Œuvre et, dans le cas d'une Reproduction d'une Œuvre effectuée à partir d'une version sur support Numérique de celle-ci : le contenu de cette Œuvre pouvant être imprimé sur un support papier de 8 ½" par 11".

« **Personnel** » : Membre du personnel enseignant ou de recherche, tout conférencier, membre du personnel administratif et toute catégorie d'employé de l'Usager.

« **Recueil de cours** » : désigne, aux fins de l'utilisation par un Utilisateur Autorisé dans le cadre d'un cours, peu importe que sa lecture soit exigée ou recommandée pour le cours ou autrement :

a) des Reproductions sur support papier d'Œuvres reliées dans un recueil de cours; ou

b) des Reproductions sur support Numérique d'Œuvres:

(i) qui sont transmises par courriel ou qui font l'objet d'un lien ou d'un hyperlien, ou

(ii) qui sont transmises ou téléchargées vers ou stockées sur un Réseau Sécurisé.

« **Reproduction** » ou « **Reproduire** » : Le droit ou l'acte de « reproduction » au sens de la Loi, incluant une reproduction sur support Numérique, et comprend, selon le cas, toute reproduction réalisée à la suite de l'une des activités suivantes ou en conséquence de l'une quelconque de celles-ci pour autant, pour plus de certitude, que cette activité ou que sa conséquence constitue une « reproduction » au sens de la Loi:

a) la reproduction par reprographie, y compris la reproduction au moyen de la xérographie ou de la photocopie;

b) la duplication (par stencil) ou par dessin (y compris le traçage) et tout procédé analogue;

c) la numérisation par balayage d'une copie papier afin d'effectuer une Reproduction sur support Numérique;

d) l'impression d'une Reproduction sur support Numérique;

e) la transmission par courrier électronique ou télécopieur;

f) le stockage d'une Reproduction sur support Numérique sur un dispositif ou un support de stockage local;

g) la transmission ou le téléchargement d'une Reproduction sur support Numérique sur un Réseau Sécurisé ou le stockage d'une Reproduction sur support Numérique sur un Réseau Sécurisé;

h) la transmission d'une Reproduction sur support Numérique à partir d'un Réseau Sécurisé et son stockage sur un dispositif ou un support de stockage local;

i) La représentation au moyen d'un ordinateur ou de tout autre dispositif, incluant le rétroprojecteur et le projecteur de diapositives;

j) l'affichage, sur un ordinateur ou autre dispositif, d'une Reproduction sur support Numérique;

k) l'affichage d'un lien ou d'un hyperlien menant à une Reproduction sur support Numérique.

« **Réseau Sécurisé** » : Réseau exploité par l'Usager, ou par un Sous-traitant pour son compte, (tel qu'un réseau hébergé par un Sous-traitant ou accessible par une interface Web), et qui est uniquement accessible par un Utilisateur Autorisé approuvé par l'Usager (ou le Sous-traitant pour son compte) au moyen d'un processus d'authentification qui, au moment de l'ouverture d'une session ou préalablement à l'accès à l'Œuvre, permet d'identifier cet Utilisateur Autorisé, que ce soit par un nom d'utilisateur et un mot de passe ou par une autre méthode offrant une sécurité équivalente. Est assimilé à un tel réseau tout autre système ou mode de Communication offrant des garanties de sécurité similaire.

« **Sous-traitant** » : A le sens donné à cette expression à l'article 6 de cette Convention.

« **Titulaire** » : À l'égard d'un droit d'auteur donné sur une Œuvre donnée, le titulaire de ce droit au sens de la Loi, le bénéficiaire d'une licence visant ce droit, le mandataire de ce titulaire ou bénéficiaire ou tout représentant dûment autorisé d'un tel titulaire, bénéficiaire ou mandataire, y compris toute société de gestion (au sens de la Loi) agissant à l'un de ces titres.

« **Traité ODA** » : Le Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur adopté à Genève le 20 décembre 1996.

« **Trimestre** » : Subdivision de l'année scolaire de l'établissement de l'Usager en trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

« **Utilisateur Autorisé** » : Un Étudiant ou un membre du Personnel.

« **Utilisation** » ou « **Utiliser** » Tout acte qu'en vertu de la Loi seul le titulaire du droit d'auteur a la faculté d'accomplir.

« **Utilisation Autorisée** » : À l'égard d'une Œuvre ou d'une Reproduction de celle-ci, toute Utilisation de celle-ci qui est autorisée par la Licence.

2. Objet et limites de la Convention

2.1 La Convention fixe les conditions auxquelles est soumise toute Utilisation Autorisée d'Œuvres du Répertoire à toutes Fins Autorisées par l'Usager et ses Utilisateurs Autorisés. Elle régit les rapports des parties contractantes entre elles et définit les principes des relations devant exister entre COPIBEC et l'Usager.

2.2 Aux termes de la présente Convention, COPIBEC accorde à l'Usager une Licence non exclusive, pour la durée prévue à l'article 7 de la présente Convention, l'autorisant, ainsi que ses Utilisateurs Autorisés, à effectuer toute Utilisation Autorisée, selon les modalités prévues à la Convention, des Œuvres du Répertoire.

2.3 Nonobstant toute disposition contraire à cette Convention, les droits concédés à l'Usager aux termes de cette Convention ne visent aucune Utilisation d'une Œuvre du Répertoire pour laquelle l'Usager n'encoure pas de responsabilité en vertu de la loi.

2.4 Cette Licence n'affecte pas et ne doit pas être interprétée comme couvrant ou affectant quelque limitation (dont celle visant l'Utilisation d'une partie non importante d'une Œuvre) ou exception (dont celles figurant aux articles 29 et suivants de la Loi) alors applicable en vertu de la Loi en faveur de l'Usager, Sous-traitants et Utilisateurs Autorisés, y compris tout droit dont ils disposent aux termes de ces limitations et exceptions.

2.5 Cette Licence n'affecte pas et ne doit pas être interprétée comme affectant, restreignant ou limitant quelque droit conféré à l'Usager en vertu de tout contrat, de licence ou autre, auquel est partie l'Usager (dont les licences avec des auteurs ou éditeurs), pour le bénéfice de toute personne autorisée en vertu de ces contrats.

2.6 Cette Licence ne vise pas les Utilisations Autorisées d'Œuvres du Répertoire que le Titulaire concerné a expressément interdites pour l'avenir et dont COPIBEC a transmis à l'Usager un avis à cet effet, ou que COPIBEC a incluses dans la Liste d'Exclusions. L'avis d'interdiction ou l'ajout à la Liste d'Exclusions entre en vigueur à la date indiquée par COPIBEC, laquelle date ne pourra être antérieure au dixième (10^e) jour suivant la réception de cet avis par l'Usager et en aucun cas ne saurait avoir un effet rétroactif.

2.7 La présente Convention constitue une « entente » au sens du paragraphe 30.3 (2) (a) de la Loi.

2.8 Dans la limite des droits qui ont été conférés par les Titulaires à COPIBEC, COPIBEC autorise l'Usager à poser les actes envisagés à l'article 30.1 de la Loi.

2.9 L'exercice des droits prévus à l'article 2.7 de la présente Convention et de l'autorisation prévue à l'article 2.8 de la présente Convention est subordonné au respect par l'Usager des dispositions applicables de la Loi et du *Règlement sur les cas d'exceptions à l'égard des établissements d'enseignement, des bibliothèques, des musées et des services d'archives*.

3. Licence

3.1 COPIBEC autorise l'Usager à effectuer toute Utilisation Autorisée des Œuvres du Répertoire conformément aux modalités et obligations applicables prévues aux articles 4 et 5 de cette Convention.

3.2 COPIBEC autorise l'Usager et, sous réserve du paragraphe 3.3, ses Utilisateurs Autorisés, à toutes Fins Autorisées, à :

a) Reproduire jusqu'à quinze pour cent (15 %) de toute œuvre du Répertoire pour un même Groupe-cours;

b) Reproduire la totalité ou toute partie d'une Œuvre du Répertoire qui consiste en:

i) un Article;

ii) la totalité d'une page d'un journal ou d'un périodique;

iii) toute parole ou autre texte accompagnant une chanson ou autre Œuvre musicale;

iv) une histoire courte, une pièce, un poème ou un essai ou un article compris dans une Œuvre comprenant d'autres Œuvres;

v) la totalité d'une rubrique d'une encyclopédie, d'une bibliographie annotée, d'un dictionnaire ou d'une œuvre de référence analogue;

vi) la totalité d'une Reproduction d'une œuvre artistique (y compris tout dessin, peinture, impression, photographie, graphique, gravure, illustration ou autre reproduction d'une œuvre de sculpture, d'une œuvre architecturale ou d'une œuvre artistique dues à des artisans) incluse dans une Œuvre du Répertoire; ou

vii) la totalité d'un chapitre, à la condition qu'il n'excède pas 20 % d'un livre.

3.3 Les seules Reproductions que cette Licence autorise un Étudiant à effectuer sont les suivantes:

a) Reproductions Numériques sur dispositifs et supports de stockage local, et

b) une Reproduction sur support papier,

de toute Œuvre du Répertoire qui est Communiquée à cet Étudiant sur support Numérique conformément à cette Convention.

3.4 L'autorisation conférée par cette Licence à tout membre du Personnel de l'Usager de Reproduire une Œuvre du Répertoire sur un support tangible emporte de plus l'autorisation de Distribuer toute Reproduction tangible ainsi réalisée à tout Utilisateur Autorisé de l'Usager conformément à cette Convention.

3.5 L'autorisation conférée par cette Licence à tout membre du Personnel de l'Usager de Reproduire une Œuvre du Répertoire sur un support Numérique emporte de plus l'autorisation de Communiquer toute Reproduction Numérique ainsi réalisée à tout Utilisateur Autorisé de l'Usager conformément à cette Convention et d'effectuer toute autre Utilisation de l'Œuvre nécessaire à ces fins.

4. Conditions générales applicables à toute Utilisation

4.1 Les Utilisations Autorisées effectuées lors d'un Trimestre peuvent faire l'objet d'une nouvelle Utilisation Autorisée lors de tout Trimestre subséquent. Toute telle nouvelle Utilisation Autorisée est soumise aux modalités d'Utilisation de cette Licence.

4.2 Les Reproductions des Œuvres doivent être Utilisées par l'Usager uniquement à des Fins Autorisées. Elles ne doivent pas être Distribuées ou Communiquées par l'Usager à une personne qui n'est pas un Utilisateur Autorisé, sauf dans la mesure permise par cette Convention.

4.3 Les Reproductions autorisées par les paragraphes 3.2 (a) et (b) (vii) ne peuvent dépasser les pourcentages prévus à ces paragraphes dans le cas où la Reproduction de la

partie d'Œuvre s'effectue en plusieurs extraits distincts pour un même Groupe-cours pour le même Trimestre.

4.4 Pour toute Reproduction d'une partie d'une Œuvre dans des proportions excédant les limites prévues par les paragraphes 3.2 (a) ou (b) (vii), l'Usager doit adresser une demande d'autorisation particulière en recourant au service en ligne de COPIBEC, laquelle doit alors répondre par écrit dans les meilleurs délais possibles. Les modalités de toute autorisation particulière accordée par COPIBEC seront fixées par COPIBEC et communiquées dans la réponse écrite. COPIBEC s'engage toutefois à ne refuser aucune demande d'autorisation particulière visant la Reproduction d'une partie d'une Œuvre excédant la limite prévue par le paragraphe 3.2 (a) mais dont les proportions totales n'excèdent pas vingt pour cent (20 %) de cette Œuvre.

4.5 Les Reproductions des Œuvres du Répertoire ne doivent pas être stockées ou indexées dans l'intention de créer une bibliothèque des Œuvres, sauf dans la mesure permise par cette Convention à titre de composante d'un Recueil de cours.

4.6 Les Reproductions des Œuvres du Répertoire doivent constituer des Reproductions fidèles et exactes des Œuvres originales.

4.7 La Reproduction doit être effectuée à partir des Œuvres du Répertoire obtenues par l'Usager de façon légitime.

5. Conditions additionnelles concernant les Reproductions sur supports Numériques

5.1 Les Reproductions sur support Numérique des Œuvres du Répertoire ne doivent pas être transmises vers un réseau informatique ou téléchargées ou stockées sur un réseau informatique autre qu'un Réseau Sécurisé.

5.2 Les Reproductions sur support Numérique des Œuvres du Répertoire stockées sur un Réseau Sécurisé ne doivent être Mises à Disposition par l'Usager qu'à des Utilisateurs Autorisés.

5.3 Cette Convention n'autorise pas l'Usager à transmettre, télécharger ou stocker les Reproductions sur support Numérique des Œuvres du Répertoire vers ou sur un quelconque dispositif ou support, ordinateur ou réseau informatique, incluant Internet ou un autre réseau public, d'une façon qui les rend disponibles au public ou accessibles par le public.

5.4 Dans la limite des droits qui ont été conférés par les Titulaires à COPIBEC, COPIBEC autorise l'Usager à conserver une leçon au sens de la Loi pendant la durée de la présente Convention.

5.5 Rien dans cette Convention n'empêche l'Usager ou un Utilisateur Autorisé d'utiliser Internet ou tout autre réseau public afin d'accéder à une Œuvre du Répertoire afin d'Utiliser celle-ci conformément à cette Convention, ni l'Usager à fournir un lien ou hyperlien vers une Œuvre du Répertoire qui est accessible ou stockée ailleurs que sur un Réseau Sécurisé (incluant, notamment, sur Internet ou tout autre réseau public).

5.6 Pour plus de certitude, la Licence s'applique aux Utilisations Autorisées des Œuvres du Répertoire, sans égard à leur source. Il est entendu et convenu que COPIBEC ne concède pas à l'Usager et aux Utilisateurs Autorisés de licence leur garantissant un accès aux Œuvres du Répertoire.

6. Sous-traitants

6.1 COPIBEC autorise l'Usager à autoriser, par contrat écrit, un tiers (un « Sous-traitant ») à effectuer toute Utilisation Autorisée que l'Usager peut lui-même effectuer en vertu de cette Convention, sous réserve des conditions applicables stipulées aux articles 4 et 5 de cette Convention ainsi que des conditions additionnelles suivantes :

a) L'Usager doit conserver un dossier des contrats conclus avec ses Sous-traitants;

b) L'Usager doit fournir copie de tout tel contrat à COPIBEC dans les vingt (20) jours ouvrables de la date de sa signature par toutes ses parties;

c) Le Sous-traitant doit s'engager à colliger et fournir à COPIBEC les informations visées par le paragraphe 11.1 de cette Convention conformément à ce dernier paragraphe, le cas échéant, et à se conformer à

toute autre condition, restriction et limitation applicable stipulée à cette Convention;

d) Le Sous-traitant ne doit pas lui-même donner en sous-traitance quelque droit lui étant consenti ni obligation lui étant imposée en vertu de son contrat de sous-traitance.

6.2 Pour plus de certitude, les sommes payables par l'Usager suivant l'article 12 de cette Convention couvrent toute Utilisation Autorisée de toute Œuvre du Répertoire par tout Sous-traitant de l'Usager conformément au présent article, aucune autre contrepartie n'étant exigible par COPIBEC de ces Sous-traitants du fait de telles Utilisations par ces derniers.

7. Durée et renouvellement de la Convention

7.1 La Convention entre en vigueur le 1er juin 2014 et se termine le 31 mai 2017, sous réserve des obligations de paiement prévues aux paragraphes 12.2 et 12.3 qui subsistent jusqu'à parfait paiement. Elle lie l'Usager dès sa signature et rétroactivement à la date d'entrée en vigueur si sa signature est postérieure au 1er juin 2014.

7.2 Les parties s'engagent à se rencontrer au moins six (6) mois avant l'expiration de la Convention afin de négocier les termes d'une nouvelle convention.

7.3 Dans la mesure où les négociations sont conduites de bonne foi par les parties, et nonobstant le paragraphe 7.1, la Convention continue de s'appliquer jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle Convention, à moins d'un avis contraire de l'une ou l'autre des parties.

7.4 Lorsque l'Usager n'est plus couvert par cette Convention, il doit déployer promptement des efforts raisonnables afin :

(a) d'empêcher l'accès aux Reproductions sur support Numérique des Œuvres du Répertoire réalisées en vertu de cette Convention et stockées sur tout Réseau Sécurisé sous son contrôle, et

(b) d'aviser ses Utilisateurs Autorisés du fait qu'il n'est plus couvert par cette Convention.

8. Obligations de l'Usager

8.1 L'Usager s'engage à ne négliger aucun effort afin que les membres de son Personnel et ses Sous-traitants respectent les termes et conditions de la Convention.

8.2 L'Usager s'engage à ne négliger aucun effort afin que les membres de son Personnel et ses Sous-traitants respectent le droit moral des auteurs, notamment leur droit à la reconnaissance à la paternité de leurs Œuvres. À cet effet, l'Usager verra à ce que les membres de son Personnel et ses Sous-traitants indiquent sur au moins une des Pages de toute Reproduction, le nom de l'auteur et de l'éditeur, le titre de l'Œuvre, la date de parution, le numéro ISBN ou ISSN (ou tout code équivalent), ainsi que le numéro et le nombre de Pages reproduites.

9. Obligations de COPIBEC

9.1 COPIBEC s'engage à mettre à la disposition de l'Usager la Liste d'Exclusions.

9.2 COPIBEC s'engage, si elle accorde à tout établissement d'enseignement universitaire quelque condition plus avantageuse, pour cet établissement tiers, par contrat, tarif, décision arbitrale ou autrement, que celles que prévoit la présente entente, à en aviser promptement l'Usager par écrit avec copie du contrat, du tarif, de la décision arbitrale ou autre document comportant une telle condition plus avantageuse, et à lui offrir de modifier cette Convention afin d'y inclure des conditions au moins aussi avantageuses, pour l'Usager, que toute condition plus avantageuse ainsi accordée à cet établissement tiers.

10. Garanties

10.1 COPIBEC garantit à l'Usager qu'elle détient tous les droits lui permettant de signer la Convention.

10.2 COPIBEC s'engage à tenir indemnes l'Usager, ses Sous-traitants et Utilisateurs Autorisés de tout dommage, perte, frais et responsabilité (incluant les honoraires et frais légaux et professionnels raisonnables) résultant, directement ou indirectement, pour

l'Usager, ses Sous-traitants et Utilisateurs Autorisés, de toute réclamation relative à toute Utilisation Autorisée de toute Œuvre (comprise ou non dans le Répertoire), par l'Usager, ses Sous-traitants et Utilisateurs Autorisés, pour autant que cette Utilisation Autorisée soit survenue pendant sa durée d'application (et ce, même si cette réclamation est initiée ou se poursuit après cette durée).

11. Collecte des données relatives aux Reproductions des Œuvres réalisées par les Usagers

11.1 Afin que COPIBEC puisse répartir entre les ayants droit les redevances perçues, l'Usager s'engage à transmettre à COPIBEC, par fichier électronique, les informations suivantes pour chaque Œuvre Reproduite par l'Usager dans tout Recueil de cours Distribué ou Communiqué par ce dernier à tout Utilisateur Autorisé de l'Usager conformément à cette Convention, à l'exception des Œuvres figurant sur la Liste d'Exclusions, des Reproductions ayant fait l'objet d'autorisations particulières et de celles visées par les paragraphes 2.3 à 2.6 de la présente Convention :

a) le titre de l'Œuvre;

b) le nom de l'auteur;

c) le nom de l'éditeur (livres) ou de la publication (revues, journaux);

d) dans le cas d'un livre, le nombre de chapitres reproduits avec les numéros de pages correspondants;

e) le nombre total de Pages de l'Œuvre faisant l'objet d'une Reproduction par l'Usager;

f) dans le cas de Reproductions de l'Œuvre dans un Recueil de cours sur support papier: le nombre d'exemplaires du Recueil de cours faisant l'objet d'une telle Reproduction par l'Usager, et

g) dans le cas de Reproductions de l'Œuvre dans un Recueil de cours sur support Numérique: le nombre d'Étudiants inscrits à tout Groupe-cours auquel ce Recueil de cours est destiné à être Communiqué,

étant toutefois entendu que tout Recueil de cours qui est Reproduit sur support papier et sur support Numérique pour les Étudiants d'un même Groupe-cours ne doit faire l'objet que d'une seule déclaration en vertu soit de l'alinéa 11.1 (f), soit de l'alinéa 11.1 (g).

11.2 L'Usager peut utiliser l'une des formes existantes de fichier électronique ou recourir au service de libération de droits en ligne de COPIBEC. Pour chacune des années visées par la Convention, ce fichier doit être expédié à COPIBEC le 31 janvier, pour les Reproductions effectuées du 1er juin au 31 décembre, et le 31 juillet pour les Reproductions effectuées du 1er janvier au 31 mai.

11.3 Afin de s'assurer du respect des modalités de la Licence, COPIBEC, sur demande et à ses frais, peut obtenir de l'Usager, au cours d'une session une copie des Recueils de cours Distribués aux Étudiants de l'Usager au cours de cette session.

12. Paiement des redevances

12.1 En contrepartie de la Licence accordée à l'Usager aux termes de la Convention, l'Usager s'engage à verser à COPIBEC, outre les sommes éventuellement versées par le MESRST à COPIBEC et les redevances payables par l'Usager pour toute autorisation particulière pouvant être accordée suivant le paragraphe 4.4 de la Convention, les sommes suivantes :

a) pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2015 : le produit résultant de la multiplication de quinze dollars (15 $) par EETP de l'année 2014 ;
b) pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016 : le produit résultant de la multiplication de quinze dollars (15 $) par EETP de l'année 2015 ;
c) pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017 : le produit résultant de la multiplication de quinze dollars (15 $) par EETP de l'année 2016.

12.2 Sous réserve de l'ajustement prévu à l'article 12.3 de la Convention, les montants versés par l'Usager le sont selon l'échéancier suivant :

pour toute la période d'application de la Convention 2014-2017, soit du 1er juin 2014 au 31 mai 2017, le montant prévu aux paragraphes 12.1 a), b) et c) de la Convention est payé

chaque année par l'Usager en deux versements égaux, un premier versement payable le 5 janvier et un second versement payable le 1er juillet des années 2015, 2016 et 2017.

12.3 Compte tenu des délais de compilation du nombre d'EETP établi par le MESRST, les versements prévus au paragraphe 12.1 de la Convention sont établis selon les données disponibles aux dates prévues à l'échéancier de paiement détaillé au paragraphe 12.2 de la Convention. Dans l'hypothèse d'une variation du nombre d'EETP effectif pour les années d'application de la Convention, les parties s'engagent à opérer les ajustements requis, qui seront imputés au premier versement de l'année suivante d'application de la Convention. Ce principe de régularisation comptable s'applique au-delà des termes de la Convention ou, le cas échéant, à tout versement dû aux termes d'une nouvelle convention intervenue entre les parties. Dans le cas où les parties ne concluraient pas une nouvelle convention, cette régularisation comptable interviendra au plus tard le premier juillet qui suit la communication par le ministère du nombre d'EETP pour la dernière année d'application de la Convention.

12.4 Pour plus de précision, COPIBEC et l'Usager reconnaissent qu'un autre établissement d'enseignement de niveau universitaire ne saurait, en aucun cas et en aucune circonstance, être tenu, que ce soit seul, solidairement ou conjointement, responsable des sommes dues par l'Usager à COPIBEC aux termes de la Convention.

12.5 Les redevances versées ne visent pas les autorisations particulières prévues au paragraphe 4.4 de la Convention. Les redevances dues au titre de ces autorisations particulières sont payables, sur facturation de COPIBEC, par l'Usager requérant.

12.6 Le prix de ces autorisations particulières accordées par COPIBEC s'élèvera à douze cents (0,12 $) par Page excédant la limite autorisée par le paragraphe 3.2 (a) de la Convention, jusqu'à concurrence du nombre de Pages faisant l'objet de la Reproduction équivalent à vingt pourcent (20%) de l'Œuvre.

13. Comité mixte

Dans le but de favoriser le partenariat entre COPIBEC et l'Usager et dans le dessein de faciliter la mise en œuvre de la Convention ainsi que de s'intéresser aux problèmes d'application et à l'atteinte des objectifs de la Convention, les parties s'entendent pour se rencontrer au besoin et sur une base volontaire, dans le cadre de réunions d'un Comité mixte dont les membres seront désignés par chacune des parties. Les membres désignés par l'Usager peuvent notamment inclure un représentant des Centres de reprographie, un représentant des bibliothèques universitaires, un représentant des services d'environnement numérique d'apprentissage et un conseiller juridique. La convocation de réunions de ce Comité est laissée à la discrétion de COPIBEC et de l'Usager. Ce Comité n'a qu'un rôle consultatif, ses membres n'ayant, notamment, ni le pouvoir d'amender cette Convention, ni d'autrement lier la partie qu'ils représentent que ce soit par voie de renonciation, d'admission, de transaction (au sens du Code civil du Québec) ou autrement.

14. Droit applicable et procédure d'arbitrage

14.1 En cas de difficulté d'interprétation ou de mise en œuvre de la Convention, ou dans le cas où l'une ou l'autre des parties ferait défaut de remplir les conditions, modalités, obligations et termes de celle-ci, les parties s'engagent à se rencontrer à la demande de l'une d'elles et s'engagent à ne négliger aucun effort raisonnable afin de trouver, à l'amiable, une solution à leur différend dans les soixante (60) jours d'une telle demande.

14.2 Si le litige devait persister après le délai prévu au paragraphe précédent, les parties s'entendent pour soumettre leur différend à un arbitre unique qui aura pour mission de trancher définitivement le litige.

14.3 L'arbitre unique sera nommé d'un commun accord entre les parties. Si au terme d'un délai de trente (30) jours les parties ne s'entendent pas sur le choix de cet arbitre, l'une ou l'autre des parties pourra s'adresser à un juge de la Cour supérieure du district de Montréal afin qu'il procède à la nomination de l'arbitre.

14.4 L'arbitrage sera soumis aux règles de procédure contenues au *Code de procédure civile du Québec.*

15. Cession

En tout temps, COPIBEC pourra céder à une tierce société de gestion de droits de reproduction ses droits et obligations prévus par la présente convention en donnant un avis écrit à cet effet à l'Usager et sous condition d'y joindre un engagement du cessionnaire

d'assumer, en lieu et place de COPIBEC, toutes et chacune des obligations contractées par eux en vertu de la présente Convention.

16. Avis

Tout avis doit être expédié aux adresses suivantes :

À L'USAGER :

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Secrétariat général
Att. Monsieur Alexandre Chabot, Secrétaire général
2900 boulevard Édouard-Montpetit, bureau E-411
Montréal, (Québec) H3T 1J4

À COPIBEC :

Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction
606, rue Cathcart, bureau 810
Montréal (Québec)
H3B 1K9

17. Annexe

L'Annexe suivante fait partie intégrante de la Convention :

1. Liste d'Exclusions incluant la liste des ententes de représentation réciproque liant COPIBEC avec les sociétés de gestion étrangères

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en trois exemplaires, en date effective du 1er juin 2014, à Montréal,

Pour l'Usager, ce // avril 2014.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
Alexandre Chabot
Secrétaire général
Université de Montréal

Pour COPIBEC, ce 17 avril 2014.

ORIGINAL SIGNÉ PAR
Hélène Messier
Directrice générale

COPIBEC - LISTE D'EXCLUSIONS

Mars 2014

CATÉGORIES EXCLUES

- La reproduction sur **support papier et numérique est autorisée uniquement** pour les oeuvres publiées dans les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Corée (sud), Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Guadeloupe, Hong-Kong, Île Maurice, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Lesotho, Liechtenstein, Martinique, Mexique, Mozambique, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Singapour, Suisse et Swatziland.
- Sauf avis contraire, le **contenu des sites internet est exclu**. Toutefois, il est permis de reproduire les oeuvres qui ont été mises à la disposition du public avec le consentement du titulaire des droits et qui ont fait l'objet d'une publication dans la version imprimée d'un livre, d'un journal, d'un magazine, d'une revue ou d'un livret accompagnant une oeuvre musicale qui n'apparaît pas dans la présente liste d'exclusions.
- Les **oeuvres non publiées** sont exclues.
- Les **photographies et illustrations** séparées sont exclues.
- Les ouvrages dans lesquels apparaît un **avis formel** interdisant la reproduction dans le respect de licences conclues avec une société de gestion collective sont exclus.
- Les oeuvres pour lesquelles un **avis indique expressément que la reproduction est autorisée** à certaines fins, notamment à des fins d'enseignement sont exclues. Ex. : Articles de périodiques dont la reproduction est autorisée à des fins non commerciales par une licence Creative Commons.
- Toutes les publications des **gouvernements des provinces canadiennes** sont exclues, à l'exception de celles du gouvernement du Québec.
- Les **brochures** sont exclues.
- Les cahiers d'exercices ou manuel d'exercices sont exclus.
- Les **guides d'entretien** d'appareils sont exclus.
- La **musique en feuille** est exclue.

ŒUVRES ET/OU ÉDITEURS EXCLUS

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
A.J. Kirby Co.		Non permise	Non permise
Accord/Addison Wesley Longman		Autorisée	Non permise
ACTEX Publications Inc. (API)		Non permise	Non permise
Addison-Wesley Pub. Co Ltd		Autorisée	Non permise
Agewise - University Of Toronto, Geriatrics		Autorisée	Non permise
Alfred D. Chandler		Non permise	Non permise
Algoma University College		Non permise	Non permise
Alliage	Tous les titres de la collection *Théâtre pour tous*	Non permise	Non permise
Allyn & Bacon Inc.		Autorisée	Non permise
American Association of State Highway and Transportation Officials (AASHTO)		Non permise	Non permise
American Petroleum Institute		Non permise	Non permise
Amigos	Tous les titres	Non permise	Non permise
Andrews McMeel Universal		Non permise	Non permise
Association d'études juives canadiennes / Canadian Jewish Studies		Non permise	Non permise
Association pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS)	Tous les «cahiers de formateur» et les «cahiers des participants»	Non permise	Non permise
Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ)		Non permise	Non permise
Athabasca University		Non permise	Non permise
Atout micro (revue)		Non permise	Non permise
Aurore (Les éditions de)	*Le canot d'écorce à Weymontaching* par Guy, Camil	Non permise	Non permise
Autorité des marchés financiers	Toutes les publications incluant les titres publiés avec le Bureau des services financiers et le Cégep de Rosemont/Cégep à distance	Non permise	Non permise
Banque du Canada		Non permise	Non permise

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
Bantam Books		Autorisée	Non permise
Barnard, Timothy	Tous les titres incluant *What is cinema?* (ISBN : 978-0-9811914-0-9)	Non permise	Non permise
Beauchemin (Chenelière)	Certains titres sont exclus de la reproduction papier et/ou numérique. Veuillez consulter le répertoire.	Autorisée en partie	Autorisée en partie
Beauchemin International		Autorisée	Non permise
Belhaven Press		Autorisée	Non permise
Bell, David A.		Non permise	Non permise
Berger	*Entretiens avec Oasis*, Tomes 1 à 4	Non permise	Non permise
Bernard de Montréal	*Dialogues avec Bernard de Montréal* (ISBN : 2-921138-01-8)	Non permise	Non permise
BFI Publishing		Autorisée	Non permise
Bogle-L'Ouverture Publications		Autorisée	Non permise
Boîte à livres (La)		Non permise	Non permise
Books For Results		Non permise	Non permise
Boréal	*Le forgeron et le ferblantier* par Jean-Pierre Hardy	Non permise	Non permise
	Les cordonniers, artisans du cuir par M.-A. Bluteau	Non permise	Non permise
	Menuisier charpentier : Un artisan du bois à l'ère industrielle par Yvon, Fortier	Non permise	Non permise
	Livraison spéciale. L'héritage postal canadien par Chantal Amyot et al	Non permise	Non permise
	Tous les titres de Marie Laberge	Autorisée	Non permise
Brimar		Non permise	Non permise
British Standards Institution		Non permise	Non permise
Broadview Press	Reproduction papier autorisée sauf pour le titre ci-dessous.	Autorisée	Non permise
Broadview Press	*Professions in Ethical Focus* (ISBN : 978-1-55111-699-0)	Non permise	Non permise
Brunswick News		Non permise	Non permise
Butterworths		Autorisée	Non permise
Caboose		Non permise	Non permise
Calder and Boyars		Autorisée	Non permise
Calyx books		Non permise	Non permise
Cambridge University Press	Plus de 50 titres exclus de la reproduction papier. Consultez le répertoire.	Autorisée en partie	Non permise
Cameron May		Autorisée	Non permise
Canada Law Book Inc.		Autorisée	Non permise
Canadian Art	ISSN: 0825-3854 & 0317-011X	Autorisée	Non permise
Canadian Association of Social Workers		Non permise	Non permise
Canadian Bar Association, Ontario Branch		Non permise	Non permise
Canadian Institute for Health Information		Autorisée	Non permise
Canadian Institute of Management	*Canadian Manager Magazine* (ISSN : 0045-5156)	Non permise	Non permise
Canadian Institute of Steel Construction		Non permise	Non permise
Canadian Scholars' Press Inc		Autorisée	Non permise
Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Children (CSPCC)		Non permise	Non permise
Canadian Tax Foundation		Non permise	Non permise
Capra Press		Non permise	Non permise
Capstone		Autorisée	Non permise
Captus Press, Captus University Publications	Plus de 300 titres exclus, dont les *Introduction to Law*. Consultez le répertoire.	Autorisée en partie	Non permise
Carl Fischer Music		Non permise	Non permise
CARP BC		Non permise	Non permise
Carson-Dellosa Publishing Company		Non permise	Non permise
Carswell		Autorisée	Non permise
Cavendish / Routledge		Autorisée	Non permise

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
CEC inc. (Les éditions)	Certains titres sont exclus de la reproduction papier et/ou numérique. Veuillez consulter le répertoire.	Autorisée en partie	Autorisée en partie
C G (Editions)		Autorisée	Non permise
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques		Autorisée	Non permise
Century Publishing		Autorisée	Non permise
CGA Canada		Autorisée	Non permise
Chants de mon pays		Autorisée	Non permise
Charron Editeur	Tous les titres, incluant le magazine *La Semaine*	Autorisée	Non permise
Chenelière Éducation	Certains titres sont exclus de la reproduction papier et/ou numérique. Veuillez consulter le répertoire.	Autorisée en partie	Autorisée en partie
Churchill Livingstone		Autorisée	Non permise
Clayton-Wray		Non permise	Non permise
CME Inc. (Ca)		Non permise	Non permise
Collection Mercure	ISSN: 0316-1854	Non permise	Non permise
Collège de Limoilou	*Vade-mecum : Études littéraires au Cégep*	Non permise	Non permise
Conseil canadien de développement social		Autorisée	Non permise
Construction Safety Association of Ontario (CSAO)		Non permise	Non permise
Craig, James, D.	*Lifestream: the Holy Spirit in God's people*	Non permise	Non permise
Crescent Beach Publishing	*Theory and problems for foundations of mathematics 12* (ISBN : 978-0-9864875-5-2)	Non permise	Non permise
	Theory and problems for foundations of mathematics 11 (ISBN : 978-0-9864875-3-8)	Non permise	Non permise
	Theory and problems for grade 10 math : [foundations of mathematics and precalculus] (ISBN : 978-0-9864875-2-1)	Non permise	Non permise
	Theory and problems for grade 8 mathematics (ISBN : 978-0-9864875-0-7)	Non permise	Non permise
	Theory and problems for grade 9 math (ISBN : 978-0-9864875-1-4)	Non permise	Non permise
	Theory and problems for pre-calculus mathematics 11 (ISBN : 978-0-9864875-4-5)	Non permise	Non permise
	Theory and problems for pre-calculus mathematics 12 (ISBN : 978-0-9864875-6-9)	Non permise	Non permise
Cristiano, Anthony	*Dante Alighieri's Inferno Metafor* (ISBN : 978-1-896584-14-0)	Non permise	Non permise
Curtis, Bruce		Non permise	Non permise
D & M	*The Charity Game* (ISBN : 1-55054-512-4)	Non permise	Non permise
Dalhousie University		Autorisée	Non permise
Décarie		Autorisée	Non permise
De la mer (Éditions)		Non permise	Non permise
Diesing, Paul		Non permise	Non permise
Doubleday		Autorisée	Non permise
D'Souza, Henry	*Plato's Atlantis is Bharat's India*	Non permise	Non permise
Duke University Press		Autorisée	Non permise
Duncan Baird Publishers		Autorisée	Non permise
Educational Connections - Bookation - Barrie Bennett		Autorisée	Non permise
Eagle Publishing		Non permise	Non permise
Earthscan Publications		Autorisée	Non permise
Ecological Outlook Consulting	*Restoring Nature's Place* (ISBN:0-9681018-0-1)	Autorisée	Non permise
Édisem		Non permise	Non permise
Edward Arnold		Autorisée	Non permise
Edwin Mellen Press		Autorisée	Non permise
Emond Montgomery		Autorisée	Non permise
ERPI (Editions du Renouveau pédagogique)	Certains titres sont exclus de la reproduction papier et/ou numérique. Veuillez consulter le répertoire.	Autorisée en partie	Autorisée en partie
Étoile polaire	*Apprendre à écrire c'est facile*	Non permise	Non permise

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
	De la grammaire à l'écriture (sec.1 à 5)	Non permise	Non permise
	Maîtrise de l'écriture	Non permise	Non permise
	Test de grammaire primaire	Non permise	Non permise
	Test de grammaire (sec. 1 à 5)	Non permise	Non permise
Études vivantes		Autorisée	Non permise
European Case Clearing House		Non permise	Non permise
Faber And Faber		Autorisée	Non permise
Falmer Press (Taylor & Francis Group)		Autorisée	Non permise
Fevens, Douglas Guy	*Fevens, A Family History* (ISBN : 978-0-9733200-0-8)	Non permise	Non permise
Fides	Certains titres sont exclus. Consulter le répertoire.	Autorisée en partie	Non permise
Financial Times	ISSN: 0307-1766	Autorisée	Non permise
Financial Times Prentice		Autorisée	Non permise
FITT (Forum For International Trade Training)		Autorisée	Non permise
Fitzhenry & Whiteside		Autorisée	Non permise
FM (éditions)		Non permise	Non permise
Folie/Culture	*Petit dictionnaire des idées reçues sur la folie et autres considérations* (ISBN : 978-2-9804679-1-2)	Non permise	Non permise
Formation SMI inc.		Non permise	Non permise
Fotinov & Fotinov Ltd.		Non permise	Non permise
Fred I. Greenstein		Non permise	Non permise
Ganesha		Non permise	Non permise
Gendarmerie Royale du Canada	Toutes les publications, notamment la *Gazette de la Gendarmerie royale du Canada* (ISSN :0826-9564)	Non permise	Non permise
Géotour	*Écono : utilisation d'un chiffrier en économie*	Non permise	Non permise
	Écotest : tests en économie	Non permise	Non permise
	Géodata 95	Non permise	Non permise
	Vocabulaire de géographie du Québec et du Canada	Non permise	Non permise
Ginn Publishing Canada Inc		Autorisée	Non permise
Gitan Publications		Non permise	Non permise
Globe/Modern Curriculum Press		Autorisée	Non permise
Globe and Mail		Autorisée	Non permise
Globe Newspaper Company		Non permise	Non permise
Globe Pequot Press		Non permise	Non permise
Gouvernement du Canada (publications du)		Non permise	Non permise
Grammatika		Autorisée	Non permise
Grand Duc HRW (Montréal)	Reproduction papier autorisée sauf pour les titres ci-dessous.	Autorisée	Non permise
Grand Duc HRW (Montréal)	Tous les titres de l'auteur Charles M. Schultz	Non permise	Non permise
	Tous les guides d'enseignement, affiches, étiquettes-mots,cartes de sons, transparents, corrigés, recueils de statistiques et recueils de cartes.	Non permise	Non permise
Greystone Books / Douglas & McIntyre		Autorisée	Non permise
Groupe Houdes	Tous les titres des collections *Fortune 1000 Acomba*, *Simple comptable* (sauf *Supérieur 2008*) et *Acomba*.	Non permise	Non permise
Groupe Modulo	Certains titres sont exclus de la reproduction papier et/ou numérique. Veuillez consulter le répertoire.	Autorisée en partie	Autorisée en partie
Grunt Gallery		Autorisée	Non permise
Guard Publishing Company		Non permise	Non permise
Gunther Stuhlmann		Non permise	Non permise
Halliwell, Patrick L.	"Groupism and Individualism in Japanese Traditional Music" from *The World of Music*	Autorisée	Non permise
	"Learning the Koto" from *The Canadian University Music Review*	Autorisée	Non permise
	"The 'Rokudan Cadence" in Japanese 'Koto' music: a semiotic approach to interpretation" from *Music Analysis*	Autorisée	Non permise
Hamilton, William	*Mathematical Strategies Book 1* (2002 version) (ISBN : 0-9690125-9-4)	Non permise	Non permise
	Mathematical Strategies Book II (2000 version) (ISBN : 0-9690125-7-8)	Non permise	Non permise

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
Harcourt Brace		Autorisée	Non permise
Harper Collins/Flamingo/Fontana		Autorisée	Non permise
Harvest House - Editeurs		Autorisée	Non permise
Harvard Business Review		Non permise	Non permise
Harvard Business Review onPoint		Non permise	Non permise
Heinemann		Autorisée	Non permise
Henri Rivard Éditeur		Non permise	Non permise
Heron Publishing		Non permise	Non permise
High Impact Marketing Services		Non permise	Non permise
Hodder & Stoughton		Autorisée	Non permise
Holt Rinehart and Winston (HRW) (Montréal, Groupe Éducalivres)	Reproduction papier autorisée sauf pour les titres ci-dessous.	Autorisée	Non permise
Holt Rinehart and Winston (HRW) (Montréal, Groupe Éducalivres)	Tous les titres de l'auteur Charles M. Schulz	Non permise	Non permise
	Tous les guides d'enseignement, affiches, étiquettes-mots,cartes de sons, transparents, corrigés, recueils de statistiques et recueils de cartes.	Non permise	Non permise
HRW (Canada)		Autorisée	Non permise
Houghton Mifflin (School Division)		Autorisée	Non permise
Hudson Gazette		Non permise	Non permise
Human Rights Watch		Autorisée	Non permise
Hurtig Publishing		Autorisée	Non permise
Hurtubise HMH	Reproduction papier autorisée sauf pour les titres ci-dessous.	Autorisée	Non permise
Hurtubise HMH	*Face à l'épreuve* (toutes les éditions)	Non permise	Non permise
	Tous les titres de l'auteure Marthe Sansregret sont exclus **à l'exception des 4 titres suivants**: *Prior Learning Assessment – Principles* (ISBN : 978-2-89428-125-3) *Reconnaissance des acquis - Principes* (ISBN : 978-2-89045-822-2) *Recognition of Women's Experiantial Learning in United States*, 1983 (ISBN : 978-2-550-06080-6) *Reconnaissance des acquis expérientiels des femmes aux Etats-Unis* 1983(ISBN : 978-2-550-0607-9)	Non permise	Non permise
Image de l'art	Reproduction papier autorisée sauf pour les titres ci-dessous.	Autorisée	Non permise
Image de l'art	Ensemble de la collection *Imago*, 1er, 2e et 3e cycles	Non permise	Non permise
Indianapolis Business Journal Corp.		Non permise	Non permise
Inner Traditions/Bear &Co		Non permise	Non permise
Institut des technologies télématiques		Autorisée	Non permise
Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE)	Plus de 50 titres exclus. Consultez le répertoire.	Non permise	Non permise
Instituto superior estatistica e gestao de informaca		Non permise	Non permise
Intercollegiate Studies Institute		Non permise	Non permise
Inuit Art Foundation		Autorisée	Non permise
J.M. Dent		Autorisée	Non permise
James Currey		Autorisée	Non permise
James Lorimer/James Lorimer & Company Ltd		Autorisée	Non permise
John Wiley & Son (U.K)		Autorisée	Non permise
John Wiley & Son / Jossey Bass (U.K.)		Autorisée	Non permise
Johnstone Training and Consultation		Non permise	Non permise
Jonathan Cape		Autorisée	Non permise
Jones & Bartlett Learning		Non permise	Non permise
Journal of Christian Nursing		Non permise	Non permise

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
Journal of Interior Design		Non permise	Non permise
Journal of Neurosurgery Publishing Group		Non permise	Non permise
Journal of Philosophy Inc		Non permise	Non permise
Journal of Roman Archaeology	ISBN: 978-1-887829, ISSN: 1063-4304	Non permise	Non permise
JTE Multimedia		Non permise	Non permise
Justice Institute of British Columbia		Non permise	Non permise
Kendall/Hunt Publishing Co		Non permise	Non permise
Kennedy School Case Catalog (The)		Non permise	Non permise
Kensington Publishing Corporation		Non permise	Non permise
Laberge, Marie	Toutes ses oeuvres	Autorisée	Non permise
Labrie, Denis	Toutes ses œuvres	Non permise	Non permise
Lalonde, Michèle	Toutes ses œuvres	Non permise	Non permise
Lancaster House		Non permise	Non permise
Landmark Communications Inc		Non permise	Non permise
Law Society of Upper Canada		Non permise	Non permise
Leméac		Autorisée	Non permise
Libre expression	Reproduction papier autorisée sauf pour les titres ci-dessous.	Autorisée	Non permise
Libre expression	*Le Canada au temps des envahisseurs* par Robert McGhee	Non permise	Non permise
	Le Canada au temps des aventuriers par Robert McGhee	Non permise	Non permise
	Aitnanu:la vie quotidienne d'Hélène et de William-Mathieu Mark par Daniel Clément	Non permise	Non permise
	Inuit : les peuples du froid par David Morrison et Georges-Hébert Germain	Non permise	Non permise
	La grande paix : chronique d'une saga diplomatique par Alain Beaulieu et Roland Viau	Non permise	Non permise
	Les coureurs des bois – la saga des indiens blancs d'Amérique par George-Hébert Germain	Non permise	Non permise
Little, Brown And Cie		Autorisée	Non permise
Logiques		Autorisée	Non permise
Logitell		Autorisée	Non permise
Lominger	*FYI for your improvement*	Non permise	Non permise
London Chamber of Commerce		Non permise	Non permise
Longman Group Uk Ltd		Autorisée	Non permise
Longman Publishing Group		Autorisée	Non permise
Lux Éditeur	*Une histoire du jazz à Montréal* (ISBN : 978-2-89596-056-0)	Non permise	Non permise
Mac 534 enr.	*De la matière à l'énergie - Option Science Chimie - Sec. V* (DVD interactif) (ISBN : 978-2-9803068-4-6)	Non permise	Non permise
Macmillan Publishers/Macmillan Group	Inclut les divisons suivantes: Free Press, Pan Books, Picador, Maxwell Macmillan, Collier, St. Martin's Press, Twayne Publishers, Palgrave Macmillan, etc.	Autorisée	Non permise
Manchester University Press		Autorisée	Non permise
Marcel Didier	Tous les titres	Autorisée	Non permise
Marcoux, Michel	Tous ses articles et ses textes	Non permise	Non permise
Marées Basses	*D'Arboutarde en marées*	Non permise	Non permise
	De saumure et d'eau douce	Non permise	Non permise
	De visages en vies sages	Non permise	Non permise
	Entre le verbe et le patois	Non permise	Non permise
	Sonnets du temps qui court	Non permise	Non permise
Material History Bulletins	ISSN : 0703-489X	Non permise	Non permise
McClelland And Stewart		Autorisée	Non permise
McGill-Queen's University Press	*Painting the Map Red : Canada and the South Africa War 1899-1902* par Carman Miller	Non permise	Non permise
	The Artic Voyages of Martin Frobisher. An Elisabethan Adventure par Robert MCGhee	Non permise	Non permise
	Nuvisavik: The Place Where We Weave par MariaVon Finckenstein	Non permise	Non permise

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
	Made in Canada. Craft and Design in the Sixties par Alan C.Elder	Non permise	Non permise
	Fabriqué au Canada. Métiers d'art et design dans les années soixante par Alan C. Elder	Non permise	Non permise
McGraw Hill (É-U)		Autorisée	Non permise
McMaster University		Non permise	Non permise
Memorial University		Non permise	Non permise
Merrill (Charles E.) Publishing		Autorisée	Non permise
Michigan Today		Non permise	Non permise
Microsoft Corporation		Non permise	Non permise
Milner & Co Ltd		Autorisée	Non permise
Minerva medica		Non permise	Non permise
Mount Allison University		Non permise	Non permise
Mount Royal University		Non permise	Non permise
Multilingual Matters		Autorisée	Non permise
Musée canadien des civilisations / Musée canadien de la guerre	Toutes les œuvres identifiant l'un ou l'autre des éditeurs, et ce, à titre d'auteur, d'éditeur et de coéditeur sont exclues.	Non permise	Non permise
Musiphone		Non permise	Non permise
New Internationalist		Autorisée	Non permise
New Society Publishers		Autorisée	Non permise
Newsweek Inc. Journals/Daily Beast		Non permise	Non permise
Nipissing University		Non permise	Non permise
Nouvelle Ère		Non permise	Non permise
Nouveau siècle (Éditions)	*Une gamme parmi tant d'autres*	Non permise	Non permise
NSCAD University (Nova Scotia College of Art and Design)		Non permise	Non permise
Ohio State Journal on Dispute Resolution		Non permise	Non permise
Okanagan University		Non permise	Non permise
OMNI Publications International Ltd.		Non permise	Non permise
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	Tous les titres, y compris la revue *Effectif*	Non permise	Non permise
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	Toute reproduction interdite sauf pour les titres ci-dessous.	Non permise	Non permise
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	**Reproduction papier** des périodiques suivants autorisée : *Perspective infirmière* , *Nursing Québec* et *L'Infirmière du Québec*	Autorisée	Non permise
Ordre professionnel des diététistes du Québec	*Manuel de nutrition clinique*	Non permise	Non permise
Palgrave MacMillan		Autorisée	Non permise
Parkhurst Publishing		Non permise	Non permise
Patrimoine (Revue)	ISSN : 1201-6128	Non permise	Non permise
Penguin Book Ltd		Autorisée	Non permise
Pédagogiques Julien (Éditions)		Non permise	Non permise
Persea Books Inc.		Non permise	Non permise
Peter Owen		Autorisée	Non permise
Phidal		Non permise	Non permise
Pippin Publishing Ltd		Autorisée	Non permise
Playwrights Canada Press		Autorisée	Non permise
Plenum Press		Autorisée	Non permise
Point du jour	*Biennale internationale de la gravure* (ISBN: 978-2-923650-05-0)	Non permise	Non permise
	Le Monde où je vis (ISBN: 978-2-923650-11-1)	Non permise	Non permise
	Monuments - Luc Durant (ISBN: 978-2-923650-16-6)	Non permise	Non permise

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
	Impressions de voyage (ISBN: 978-2-923650-17-3)	Non permise	Non permise
Point tournant éditeur	*Au cœur des soins infirmiers* (ISBN : 2-9805811-0-0)	Non permise	Non permise
Prentice Hall		Autorisée	Non permise
Press Gang Publishers		Autorisée	Non permise
Presses de l'Universite d'Ottawa (PUO)		Autorisée	Non permise
Presses de l'Université de Montréal	*Profession : consultant, 3e édition*	Non permise	Non permise
Presses de l'Université Laval	*Terra incognita des Kotakoutouemis. L'Algonquine orientale au XVIIe siècle* par Roland Chamberland et al	Non permise	Non permise
	Au pays des peaux de chagrin par Jacques Leroux et Roland Chamberland	Non permise	Non permise
Presses philosophiques		Non permise	Non permise
Productions Petit Poucet	Tous les titres	Non permise	Non permise
Productions Solo etc.		Non permise	Non permise
Prospero Books		Autorisée	Non permise
Protégez-vous (guides pratiques)		Autorisée	Non permise
Publications du Québec	*Architectures du spectacle au Québec* (ISBN: 2-551-19864-1)	Non permise	Non permise
Publistar		Autorisée	Non permise
Québec-Amérique	Certains titres sont exclus de la reproduction papier et/ou numérique. Veuillez consulter le répertoire.	Autorisée en partie	Autorisée en partie
Québec-Livres (Québécor)		Autorisée	Non permise
Québécor		Autorisée	Non permise
QuenMar Music Inc		Non permise	Non permise
Quintessence Publishing Company		Non permise	Non permise
Quinze	*Contes de bûcherons* par Jean-Claude Dupont	Non permise	Non permise
	Les Barbes-bleues. Contes et récits du Lac Saint-Jean. Répertoire de Monsieur Joseph Patry par Bertrand Bergeron	Non permise	Non permise
	L'oiseau de la vérité et autres contes des pêcheurs acadiens de l'île du Cap-Breton par Gérald E. Aucoin	Non permise	Non permise
RBC Financial Group		Non permise	Non permise
Red Deer College Press		Autorisée	Non permise
Regnery Gateway Inc.		Non permise	Non permise
Reichel, Chantal	Tout article publié dans le *Communiqu'Art*	Non permise	Non permise
	Tout poème publié sur le site et dans les publications du *Cercle des Poètes de la Montérégie*	Non permise	Non permise
	Tout texte publié dans les publications *Plumes et Pinceaux*	Non permise	Non permise
Remue-Ménage	*Modèles de sexe et rapports à l'école*	Non permise	Non permise
Resilience Alliance Publications		Non permise	Non permise
Reynald Goulet (Éditions)		Non permise	Non permise
Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario		Non permise	Non permise
Rogers Média	Tous leurs périodiques, incluant *L'Actualité* et *Châtelaine*	Autorisée	Non permise
Routledge		Autorisée	Non permise
Routledge and Kegan Paul		Autorisée	Non permise
Royal Life Saving Society Canada		Autorisée	Non permise
Royal Roads University		Non permise	Non permise
Rubicon		Autorisée	Non permise
Saint-Martin	35 titres exclus, consultez le répertoire	Autorisée en partie	Non permise
Saint Mary's University		Autorisée	Non permise
Salinger, J.D.		Non permise	Non permise
Schroeppel, Tom Publisher	*Bare Bones Camera Course for Film and Video* (paper), Schroeppel, Tom, 1982	Non permise	Non permise
Science & Technology Network, Inc.		Non permise	Non permise
Secker & Warburg		Autorisée	Non permise

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
Septentrion (Les éditions du)	*La vie quotidienne dans la vallée du Saint-Laurent, 1790-1835*, par Jean-Pierre Hardy	Non permise	Non permise
Seven Stories Press		Autorisée	Non permise
Sewanee Review		Non permise	Non permise
Shattuck, Roger		Non permise	Non permise
Sheridan Hill		Non permise	Non permise
Simon and Schuster	Certains titres sont exclus. Consultez le répertoire	Autorisée en partie	Non permise
SMG (Editions)	Près de 20 titres exclus, consultez le répertoire	Autorisée en partie	Non permise
Société canadienne de pédiatrie		Autorisée	Non permise
Société historique du Canada		Autorisée	Non permise
Society of Obstetricians and Gynaecologists of Canada	Tous les titres incluant *Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada*	Non permise	Non permise
St. Jerome's University		Non permise	Non permise
St. Mary's Cemetery Board		Autorisée	Non permise
Stanké		Autorisée	Non permise
Sterling publishing		Non permise	Non permise
Stevens & Son Ltd		Autorisée	Non permise
Stoddart		Autorisée	Non permise
Sturgeon Creek Post		Non permise	Non permise
Sun Media Corporation	Toutes les publications, notamment le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*	Autorisée	Non permise
Sweet & Maxwell / Thomson Reuters		Autorisée	Non permise
Tavistock		Autorisée	Non permise
Télé-Université (les publications de la)		Non permise	Non permise
Thames and Hudson		Autorisée	Non permise
Thoemmes		Autorisée	Non permise
Thompson Educa. Publishing Inc		Autorisée	Non permise
Thorsons		Autorisée	Non permise
Toronto International Film Festival		Autorisée	Non permise
Trécarré (Éditions du)	Reproduction papier autorisée sauf pour les titres ci-dessous.	Autorisée	Non permise
Trécarré (Éditions du)	*Biologie, évolution, diversité et environnement* (ISBN : 2-89249-228-9)	Non permise	Non permise
	La guerre de 1812 : les opérations terrestres par George F.G. Stanley	Non permise	Non permise
	Tableaux de guerre. Reflets de l'expérience canadienne 1914 à 1945 par Laura Brandon et Dean F. Oliver	Non permise	Non permise
Trivers, Robert L.		Non permise	Non permise
TVA Publications		Autorisée	Non permise
Un Monde Différent		Autorisée	Non permise
Université d'Ottawa		Autorisée	Non permise
University of Calgary		Non permise	Non permise
University of Calgary Press		Non permise	Non permise
University of Lethbridge		Non permise	Non permise
University of Manitoba		Non permise	Non permise
University of Regina		Non permise	Non permise
University of Saskatchewan		Autorisée	Non permise
University Of Toronto Press	**Exception:** reproduction numérique autorisée pour la Faculty of Law Review	Autorisée	Non permise
University of Waterloo		Non permise	Non permise
University of Windsor		Non permise	Non permise
Unwin Hyman / Routledge		Autorisée	Non permise
York university		Non permise	Non permise
US Geological Survey		Non permise	Non permise

ÉDITEURS/AUTEURS	AUTEURS/TITRES/COLLECTIONS (Tous les titres de l'éditeur sont exclus à moins de mentions spécifiques)	REPRODUCTION PAPIER	REPRODUCTION NUMÉRIQUE
Valan Photos		Non permise	Non permise
Van Nostrand Reinhold		Autorisée	Non permise
Vanier College University		Autorisée	Non permise
Vidéo-Presse	ISSN: 0315-3975	Non permise	Non permise
Viking Press (Penguin Books)		Autorisée	Non permise
VLB (Éditions)	Tous les titres de Marie Laberge	Non permise	Non permise
Vogt-Schild Ag Druck Und Verlag		Non permise	Non permise
W.B. Saunders Company Canada		Autorisée	Non permise
Wadsworth Publishing/Brookes/Cole		Autorisée	Non permise
Watkins, Renee E.		Non permise	Non permise
Wilson, Robert, L.		Non permise	Non permise
Women's Press		Autorisée	Non permise
Yvon Blais	Reproduction papier autorisée sauf pour les titres ci-dessous.	Autorisée	Non permise
Yvon Blais	Tous les ouvrages de la formation permanente du Barreau du Québec généralement intitulés *Développements récents ...*	Non permise	Non permise
	Tous les ouvrages de la *Collection de droit* du Barreau du Québec.	Non permise	Non permise
	Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau du Québec	Non permise	Non permise
	Droit civil en ligne (DCL)	Non permise	Non permise
	Tous les ouvrages de la *Collection Common Law* en poche	Non permise	Non permise
	Tous les ouvrages de la *Collection Habiletés* du Barreau du Québec	Non permise	Non permise
	Tous les guides du Barreau du Québec à l'intention des étudiants ou des professeurs.	Non permise	Non permise
	La Revue du Barreau	Non permise	Non permise
	La Revue du notariat	Non permise	Non permise
	Index et résumés de sentences arbitrales de griefs (SAG)	Non permise	Non permise
	Tous les produits à feuilles mobiles incluant les mises à jour	Non permise	Non permise
XYZ éditeur	Reproduction papier autorisée sauf pour le titre ci-dessous.	Autorisée	Non permise
XYZ éditeur	*Adieu pour cette année. La correspondance au Canada 1640-1830* par Jane E. Harrison	Non permise	Non permise